

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Permis AM

Pour cette formation il est question de la conduite véhicule à moteur de 2 ou 3 roues de cylindrée max de 50 cm³, de puissance max de 4kW ayant une vitesse maximum de 45 k/h

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

D'un point de vue théorique :

- Être capable de connaître et respecter le code de la route spécifique moto (ETM), ainsi que la signalisation routière.

D'un point de vue pratique, hors circulation sur piste privée :

- Être capable de maîtriser la moto à allure lente ou normale
- Être capable de maîtriser la moto lors d'exercice d'équilibre, lors de slalom ou de demi-tour

D'un point de vue théorique en circulation :

- Être capable de se déplacer sans gêner les autres, sans surprendre ni être surpris et ce quelle que soit la diversité de l'itinéraire tout en respectant la réglementation.
- Être capable de démarrer, s'arrêter, de circuler en ligne droite, en virage, de franchir des intersections, de changer de direction, de dépasser.
- Être capable de savoir effectuer un arrêt de précision.
- Connaître et être capable de et respecter les règles de circulation et la signalisation (ETM)
- Être capable d'utiliser toutes les commandes, de rechercher les indices utiles, d'adapter sa vitesse aux situations, de choisir la voie de circulation, de maintenir les distances de sécurité.
- Être capable d'évaluer les distances et les vitesses, d'évaluer les distances d'arrêt, de savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers, de suivre un itinéraire.
- Être capable de connaître les situations présentant des difficultés particulières
- Être capable de s'insérer dans une circulation rapide, de conduire en agglomération, dans une circulation dense, de conduire dans une file de véhicules, d'adapter la conduite à des conditions où la visibilité est réduite.
- Être capable de d'adapter la conduite à des conditions où l'adhérence est réduite, de conduite en montée et en descente.
- Avoir des notions sur les effets de la fatigue, sur les effets de l'alcool, sur le comportement en cas d'accident,
- Être capable d'entretenir le véhicule, de diagnostiquer une panne et éventuellement réparer.

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes personnes ne présentant pas d'incompatibilité médicale à la conduite d'un véhicule à moteur.

PRÉ-REQUIS

Pour participer à cette formation, il est nécessaire d'être âgé de minimum 14 ans et de ne pas avoir d'incompatibilité médicale à la conduite d'un véhicule à moteur.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

La formation dure 8h.

LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule sur nos « pistes moto » situées Boulevard Fauriat 42000 Saint Etienne

CONTENU DE LA FORMATION

Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. Durée : 30 minutes

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret renseigné par l'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectifs de :

- permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement ;
- faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation. Durée minimale : 2 heures

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur ; leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquence 3. Apports théoriques (code de la route). Durée : 30 minutes

- la signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle ;
- les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle ;
- positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ;
- franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. **Durée minimale : 4 heures de conduite effective par élève.**

Ce volume horaire comprend le(s) temps d'interruption dédié(s) aux échanges pédagogiques entre l'enseignant et les élèves.

La séquence en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections et changer de direction

Séquence 5 : sensibilisation aux risques. Durée minimale : 1 heure

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal. Si les conditions le permettent, cette séquence est collective. Par ailleurs, elle peut être intégrée et organisée dans le cadre de la partie théorique d'un rendez-vous pédagogique de l'apprentissage anticipé de la conduite défini à l'article R. 211-5 du code de la route.

Cette séquence vise à :

- informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ;
- informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :

- les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;

- les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;
- la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;
- la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

)

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

En ce qui concerne le module du « code de la route », ce-dernier se déroule de la manière suivante :

- Acquisition de connaissances de manière autonome à travers l'étude et la lecture du livret « code de la route ».
- Mise en pratique et évaluations des connaissances acquises à travers des études de cas prenant la forme de questionnaires sur supports photos ou vidéo, projetés dans des salles dédiées à cette effet.
- Entraînement individuel illimité à la maison sur le site internet ipbase.fr avec des évaluations et séries type examen

Pour ce qui concerne le module « conduite » :

- Heures de mises en pratiques réelles sur kawasaki 650Z, accompagné d'un moniteur. Le contenu des heures de conduite évolue au fil de la progression de l'élève pour atteindre tous les savoir-faire nécessaires à la conduite d'un véhicule à deux ou trois roues.
- Evaluation de la progression de l'élève à travers un carnet de suivi.

PROFIL DES FORMATEUR

La formation est dispensée par des formateurs titulaires au minimum du BEPECASER

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

Pour le module « code de la route » :

- Contrôle continu de connaissance
- Examens blancs

Pour le module « conduite » :

- Livret de suivi de formation
- Examens blancs à travers diverses mises en situation

MOYENS TECHNIQUES

Lors de cette formation, différents moyens techniques seront mis à disposition des élèves :

Pour le module « code de la route » :

- Livret code de la route
- Questionnaire vidéo
- Salles équipées de retro-projecteurs

Pour le module « Conduite » :

- Kawasaki 650Z
- Livret de suivi
- Livret de vérification

TARIF

Coût de la formation : cf site internet www.la-liberation.fr

DELAI D'ACCES

Les inscriptions doivent être réalisées soit directement sur le site internet www.la-liberation.fr, soit directement en agence sous enseigne de la Libération, au nombre de 11 sur la région stéphanoise et pourra commencer dès lors que l'ensemble des documents demandés sera rassemblé

CONTACT

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez vous rendre sur le site www.la-liberation.fr, nous contacter au 04.77.32.12.62 ou vous rendre à l'adresse suivante : 27, avenue de la libération – 42 000 Saint-Etienne

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation